

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
PRIMAIRE ET SECONDAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'APPRENTISSAGE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

DECISION INTERMINISTERIELLE N° 004 /2025/MEPS/MESR/METFPA
portant découpage de l'année scolaire 2025-2026

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

ET

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'APPRENTISSAGE

Vu la Constitution du 06 mai 2024 ;

Vu l'ordonnance n° 16 du 06 mai 1975 portant Réforme de l'enseignement au Togo ;

Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2018-130/PR du 28 août 2018 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'enseignement ;

Vu l'arrêté n°1049/MEPSTA/CAB/SG du 25 juin 2021 fixant les conditions et procédures de création, de fonctionnement et de renouvellement d'autorisation de fonctionnement des établissements scolaires et centres de formation privés laïcs et confessionnels, des enseignements préscolaire, primaire, secondaire, technique et professionnel ;

Vu l'arrêté n°014/MEPS/CAB/SG du 16 janvier 2025 fixant les conditions et procédures de création et d'obtention des autorisations des établissements scolaires privés de l'enseignement général ;

DECIDENT :

Article 1^{er} : L'année scolaire 2025-2026 est découpée comme suit :

DECOUPAGE	PERIODE
PREMIER TRIMESTRE (16 semaines)	
Première période de cours	Du lundi 15 septembre 2025 au matin au vendredi 24 octobre 2025 au soir
Congés de détente	Du vendredi 24 octobre 2025 au soir au dimanche 02 novembre 2025 au soir
Deuxième période de cours	Du lundi 03 novembre 2025 au matin au mardi 23 décembre 2025 au soir
Congés de Noël	Du mardi 23 décembre 2025 au soir au dimanche 04 janvier 2026 au soir
DEUXIEME TRIMESTRE (14 semaines)	
Première période de cours	Du lundi 05 janvier 2026 au matin au vendredi 13 février 2026 au soir
Congés de détente	Du vendredi 13 février 2026 au soir au dimanche 22 février 2026 au soir
Deuxième période de cours	Du lundi 23 février 2026 au matin au vendredi 03 avril 2026 au soir
Congés de Pâques	Du vendredi 03 avril 2026 au soir au dimanche 12 avril 2026 au soir
TROISIEME TRIMESTRE (13 semaines)	
Période de cours	Du lundi 13 avril 2026 au matin au vendredi 10 juillet 2026 au soir
GRANDES VACANCES	
Période	Du vendredi 10 juillet 2026 au soir au dimanche 13 septembre 2026 au soir

Article 2 : Les activités culturelles se déroulent au cours de la dernière semaine avant les congés de Pâques.

Article 3 : La rentrée scolaire 2026-2027 est fixée au **lundi 14 septembre 2026 au matin**.

Article 4 : Les dates de la rentrée et des vacances universitaires sont fixées par le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Article 5 : Les établissements scolaires privés laïcs et confessionnels des enseignements préscolaire, primaire, secondaire général, technique et de la formation professionnelle sont tenus au respect scrupuleux du découpage de l'année scolaire 2025-2026.

Article 6 : Les apprenants en formation par alternance dans les établissements et centres de formation, les apprentis en formation chez les maîtres artisans et les professionnels en perfectionnement ne sont pas soumis au présent découpage. Ils suivent leurs programmations habituelles.

Article 7 : La présente décision interministérielle qui prend effet pour compter de la date de signature, sera publiée au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 18 SEPT 2025

Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche

SIGNE

Kanka-Malik NATCHABA

Le Ministre des enseignements primaire
et secondaire

SIGNE

Prof. Dodzi Komla KOKOROKO

Le Ministre de l'enseignement technique,
de la formation professionnelle et de
l'apprentissage

SIGNE

Isaac TCHIAKPE

AMPLIATIONS

PC/CR	1	Dtions Centr/MEPS	20	APEPLT	1
AN/CR	1	Dtions Centr/MESR	7	UFEPLAT	1
CAB/MEPS	1	Dtions Centr/METFPA	11	UTAPE	1
CAB/MESR	1	DRE	7	CNT/EPT	1
CAB/METFPA	1	DPAC/MCTL	1	FETAPH	1
CAB/MCACL	1	MCCSFC	1	UNICEF	1
SG/MEPS	1	IESG	18	AFD	1
SG/MESR	1	IEPP	63	Plan Togo	1
SG/METFPA	1	INFPP	1	UNESCO	1
SG/MCACL	1	IETFP	7	GIZ	1
OBAC/MESR	1	Dt° Finances	1	Banque mondiale	1
OEPS/MESR	1	Dir Ens Conf	3	COFESYET	8
IGE	1		JORT		1

Le Secrétaire général du ministère
des enseignements primaire et
secondaire



Bakpété AHIYA